



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 109671

Texte de la question

M. Patrick Roy souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur un médicament concerné par les déremboursements récents décidés par ses services. Il s'agit du Legalon, médicament essentiellement prescrit pour des problèmes liés au diabète, et qui n'est pas à ce jour remboursé par la sécurité sociale. Le coût d'une boîte de Legalon est de 8,18 EUR et il lui a été signalé qu'aucun autre médicament ne pouvait être prescrit en lieu et place de ce dernier. Les malades qui doivent se soigner avec sont donc contraints de l'acheter à leurs frais sans qu'aucun autre médicament ne puisse leur être proposé. Il souhaite connaître son avis sur le déremboursement de ce médicament.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109671

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11760